



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit juillet à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le lundi premier juillet, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°46-2024-07-08

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Philippe DESMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Vincent LACHERE à M. Claude PRUDHOMME
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE

Etait remplacé :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE

Etaient excusés :

M. Philippe DELBARRE
Mme Ludivine MOREAU
M. Jean-Claude RETAUX
M. Dominique PAQUES
Mme Fabienne FOURRIER

Etaient absents :

M. Guy LAMBERT
M. Grégory SMERCK
M. Bertrand FLAHAUT

Secrétaire de séance : M. Samuel GEST

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	2
Remplacés par un suppléant	1
Excusés	5
Absents	3
Nombre de votes	44

Délibération n°46-2024-07-08

Objet : Convention d'analyse et de conseil en ingénierie sociale

La présente Convention a pour objet de fixer les conditions de l'intervention du Prestataire en qualité de conseil opérationnel chargé d'une Mission d'analyse et de conseil en ingénierie sociale, telle que résultant de la classification OPQCM, et visant à identifier, en faveur du Client, les possibilités d'optimisation dans le domaine des Charges sociales, des Taxes assises sur les salaires, des contributions sociales et des crédits d'impôt relatifs à l'emploi.

Pour déterminer l'assiette de la rémunération, il sera pris en compte toutes les Economies telles que définies à l'article 1 des présentes, sur la base des montants figurant dans le Rapport Technique et Financier ou dans tout autre document réactualisé émis par le Prestataire dans le cadre de la Convention.

Pour chaque recommandation mise en œuvre, la rémunération du Prestataire est fixée à hauteur de 33% des économies réalisées au titre des années civiles non prescrites, de l'année civile en cours à date de mise en œuvre de la recommandation et des 2 années civiles suivantes.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 23 mai 2024,

Il est demandé au conseil communautaire de missionner la société LEYTON CTR pour effectuer l'expertise et d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents afférents.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 08 juillet 2024

Le secrétaire de séance



Samuel GEST

Le Président



Claude PRUDHOMME

Accusé de réception en préfecture
062-200018083-20240708-04620240708-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024